

## CONDITIONS GENERALES DE LA MAISON D'HÔTES DE LA GARENNE

- **Article 1 - Accueil**

Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes.

Nous nous engageons à recevoir personnellement les hôtes afin de leur assurer un séjour agréable et de leur faciliter la connaissance de la région.

- **Article 2 - Durée du séjour**

Le client signataire ayant réservé pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

- **Article 3 - Validation de réservation**

Les séjours sont garantis uniquement par la réception d'un acompte et déductible de la facture à votre arrivée. Les acomptes sont encaissés à réception. Les acomptes devront être versés au plus tard sous 5 jours à dater de la demande de réservation. L'acompte demandé est de 30% du prix total du séjour. Le versement de l'acompte peut s'effectuer par virement bancaire ou en liquide. Votre réservation ne sera ferme qu'après encaissement de l'acompte. Le versement d'un acompte implique l'acceptation des présentes conditions générales de location des chambres d'hôtes.

- **Article 4 - Annulation par le client**

Toute annulation doit être notifiée par lettre ou par e-mail adressé au propriétaire.

- En cas d'annulation plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire. Dans le cas d'une annulation dans les 24 heures précédant le début du séjour, le propriétaire conserve l'acompte versé et se réserve le droit de réclamer au client le solde du prix de l'hébergement.

- Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul de plein droit et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

- **Article 5 - Annulation par le propriétaire**

Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule le séjour, il doit informer son client par lettre recommandée avec Accusé de Réception ou par mail avec confirmation du client. Le client sera remboursé immédiatement des sommes déjà versées.

- **Article 6 - Heure d'arrivée**

Le client doit se présenter le jour précisé de la réservation à partir de 16h. Prévenir en cas d'arrivée après 20h. Suivant échange de mail, le client sera de préférence tenu d'annoncer son heure d'arrivée précise. A son arrivée, les Hôtes doivent remplir une fiche de Police.

- **Article 7 - Heure de départ**

Les chambres seront libérées avant 11h00.

- **Article 8 - Règlement du solde de l'hébergement**

Le solde du séjour sera à régler à l'arrivée. Les consommations et prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront payées en fin de séjour. Les chèques et les cartes de crédit ne sont pas acceptés.

- **Article 9 - Taxe de séjour**

Il n'y a pas de taxe de séjour collectée sur la commune de Donceel.

- **Article 10 - Changement de chambres**  
Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, l'exploitant se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.
- **Article 11 - Capacité**  
Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en droit de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne pourra être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire. En cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.
- **Article 12 – Animaux**  
Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés. En cas de non respect de cette clause par le client, le refus d'accepter les animaux et ses propriétaires par le propriétaire des chambres d'hôtes ne peut être assimilé à une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire. De sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.
- **Article 13 - Art de vivre, utilisation des lieux**  
Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, il est demandé de ne pas fumer dans l'intérieur de toute la Maison d'hôtes de la Garenne. Le client s'engage à respecter les consignes de savoir vivre figurant dans les chambres et dans les présentes conditions générales de vente. Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable. Les enfants évoluant au sein de la Maison d'hôtes de la Garenne sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.
- **Article 14 - Accès piscine**  
Les Hôtes ont l'accès et l'utilisation gratuits de la piscine en saison lorsque le climat le permet. Les enfants des Hôtes âgés de moins de 12 ans doivent être accompagnés et surveillés par leur famille. La direction décline toutes responsabilités en cas d'accident. L'accès à la piscine n'est pas un service, il peut être fermé à tout moment quand le propriétaire le décide. Aucune indemnité ne serait versée en cas de fermeture d'accès.  
Lorsque la piscine est ouverte, l'accès est autorisé l'après-midi de 16h00 à 19h00 et le matin de 8h30 à 10h00.  
Aucune personne autre que les hôtes ne sont autorisés à accéder et utiliser la piscine.
- **Article 15 – Acceptation - Modification**  
Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement des acomptes.
- **Article 16 - Respect de la vie privée**  
Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. La Maison d'hôtes de la Garenne s'engage à ne pas transmettre, les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.
- **Article 17- Règlement des litiges**  
Les présentes conditions générales de location sont soumises à la loi belge. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, les tribunaux de Liège seront seuls compétents.